



Hypothèque provisoire

Par **Redlock**, le **09/03/2022** à **08:13**

Bonjour,

En 2020, la MSA a saisi mes comptes pour les charges de ma sarl clôturée au 09/2016, donc je me suis engagée par écrit à verser 30 €/mois car je suis au RSA. Et là, la MSA a fait une hypothèque provisoire sur le terrain sur lequel je vis. Que puis-je faire pour faire annuler celle-ci car je paie tous les mois depuis le 10/2020, d'où mon incompréhension de cet acte.
?Quelles sont les démarches que je dois faire pour faire supprimer celle-ci ?

Merci d'avance de votre réponse.

Par **fabrice58**, le **09/03/2022** à **12:12**

Bonjour

pour faire supprimer celle-ci, vous devez solder votre dette.

Rien ne prouve que vous allez continuer les versements.

Il s'agit d'une garantie prévue au code civil que seul le créancier peut radier.

Cordialement